

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les terres dévolues à l'agriculture sont devenues très rares à Bruxelles. Dans le cadre du PRAS (plan régional d'affectation du sol) un statut de zone agricole a été établi et bénéficie à une bonne partie de ces terres encore présentes à Anderlecht et qui sont concentrées à « Neerpede ». Si le PRAS offre une certaine protection à nos zones vertes et zones agricoles, il est illusoire d'espérer que cela puisse suffire pour les protéger intégralement des menaces de disparition. En effet, au nombre des menaces possibles, existe une d'entre-elles particulièrement pernicieuse : le grignotage progressif. Ainsi, on peut observer ici ou là, l'implantation d'infrastructures plus ou moins légales ou la progressive transformation de terrains autrefois dévolus à l'agriculture vers d'autres usages tels que loisirs sportifs. Or, la pression d'une ville dense est de plus en plus forte et le risque est grand que la tentation sera forte d'accepter ou de fermer les yeux sur des usages hybrides ou théoriquement agricoles. La logique du fait accompli pourrait également être invoquée par certains opérateurs. Il va sans dire qu'avec la perte de ces derniers terrains agricoles, l'espoir de développer une agriculture saine de proximité relèvera plus que jamais du vœu pieux, sans parler des impacts sur la biodiversité ou encore sur le patrimoine que constitue nos derniers paysages ruraux.

A titre d'exemple, il se dit de façon insistante que le « RSCA » négocie, ou a négocié, l'achat d'un terrain agricole rue de Scherdemael, à proximité de ses installations à « Neerpede ».

Ainsi, je souhaiterais savoir si le Collège est conscient et attentif à l'égard de ces menaces pesant sur nos terres agricoles ?

Comment agit-il en cas d'atteinte aux zones agricoles ? Dans le cadre des travaux du « PON » des initiatives sont-elles en cours ou envisagées pour mieux sécuriser, voir acquérir des terrains agricoles, en vue de protéger de façon pérenne les espaces ruraux dans notre commune ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

La problématique de l'accès à la terre pour des activités agricoles est une préoccupation majeure du projet « BoerenBruxselPaysans » initié par la Commune et « Bruxelles-Environnement » et mené de 2015 à 2021.

Les terrains affectés en zone agricole à « Neerpede » sont de 214 ha, ce qui représente 94% des terrains affectés en zone agricole dans toute la Région, au total de 227 hectares. Il s'agit de terrains occupés effectivement par des activités agricoles déclarés à la « Politique Agricole Commune » ; une subvention européenne agricole valable pour environ 100 ha, principalement cultivés de manière conventionnelle par exploitations locales ou par des Communes voisines. Nous avons 4-5 ha de nouvelles activités maraichères agro-écologiques mais qui ne sont pas subventionnés par la « PAC ».

Le solde des terrains affectés à l'agriculture est occupé par des habitations et bâtiments préexistants au PRAS et leurs jardins et abords aussi.

Ces dernières années, la surface de terrains exploités par l'agriculture nourricière et durable a connu une légère augmentation par la remise en culture de terrains publics, en remplacement de friche ou pâturage par des chevaux, à l'initiative de la Commune et de la Région, toujours dans le cadre de « BoerenBruxselPaysans - BBP », avec l'appui de l'ASBL « Terre-en-Vue » spécialisée dans les questions d'accès à la terre pour les agriculteurs durables.

La prise en compte de cette problématique sera poursuivie dans le cadre du « PON » par les mêmes acteurs, notamment le service « Agriculture et Biodiversité » de « Bruxelles Environnement » et le service « Développement Durable » de notre Commune, services

qui disposent d'une bonne connaissance du foncier, de ses enjeux et des évolutions constatées sur le terrain

L'acquisition de terrains agricoles envisagée par la Région et a déjà abouti à l'acquisition d'un terrain dans la vallée du « Vogelzang ».

Au niveau communal, nous poursuivons le travail de mobilisation des terrains communaux en faveur de l'agriculture, mais les possibilités sont réduites par les contraintes des baux à fermes qui sont conclus, explicitement ou tacitement, avec les agriculteurs conventionnels qui sont actifs dans la zone de « Neerpede ».

En ce qui concerne le terrain agricole visé par un achat par le « RSCA » dans la rue de Scherdemael, le service communal a été interpellé à ce sujet par « Bruxelles Environnement » et « Terre-en-Vue », qui sont au courant de la vente envisagée.

Voici les informations en notre possession pour ce cas précis : ce terrain serait actuellement la propriété d'un seul agriculteur ; la parcelle est, en partie, occupée par cet agriculteur et par des potagers qui n'ont rien à voir avec la Commune.

Le « RSCA » serait intéressé par ce terrain en vue d'un éventuel agrandissement futur de ces installations sportives. L'aménagement d'une installation sportive à cet endroit n'est actuellement pas autorisé vu l'affectation en zone agricole par le PRAS de ce terrain. L'ensemble de ces prescriptions, PRAS et PPAS, permettent une protection des zones agricoles et des espaces verts. Si le « RSCA » décide d'introduire une demande de permis d'urbanisme, celle-ci sera analysée par le plus grand soin par les services de l'administration communale. Il y a de fortes chances que ce permis ne soit donc pas délivré.

G. VAN GOIDSENHOVEN se dit partiellement rassuré. Il faut rester vigilant. La Commune a déjà fourni beaucoup d'efforts pour que toute une série de terrains puissent retrouver une vocation agricole, y compris des terrains au « Vogelzang » qui étaient envahis de longue date par des déchèteries ou des activités complètement hallucinantes. A contrario, il faudrait éviter de reculer. Il est vrai que l'enjeu de l'agriculture urbaine, sans « Neerpede », est le « Vogelzang ». La mobilisation des moyens et la vigilance sont plus que jamais nécessaires. Il souhaite que le Collège adresse des signaux nécessaires à tous ceux qui pourraient encore imaginer que « Neerpede » est une sorte de réserve foncière qu'on pourrait utiliser à toute une série de vocations qui ne sont plus ni acceptées ni acceptables.